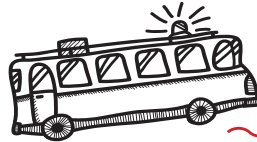


MAUVAISE PIÈCE DE THÉÂTRE EN QUATRE ACTES

Acte 1: un accueil chaleureux !



Dès 8h00, huit camions de CRS étaient en place pour accueillir les élus et mandatés venus porter les revendications salariales et témoigner de la nécessité de véritables mesures pour 2017.

Pendant plus d'une heure, les interventions ont porté sur la qualité du travail, sur le professionnalisme des agents, sur le sens du service public et l'exigence d'une rémunération à la hauteur de ce que sont en droit d'attendre les salariés au regard de la richesse qu'ils créent par leur travail.

Face à une direction refusant d'engager le débat, les intervenants, tous représentants du personnel et issus de tous les secteurs de l'entreprise et de toutes les catégories, ont martelé combien la politique salariale de la RATP ces dernières années est indigne, combien elle fragilise les « bas salaires » et crée des écarts de plus en plus grands entre métiers et catégories.

Intensification du travail à BUS, dégradation des conditions de travail à la maintenance, suppressions

de postes au Métro et au RER, pression accrue sur l'encadrement... toutes ces réalités ont un dénominateur commun : la politique d'entreprise qui vise à l'augmentation sans fin de la productivité. Cela agit aussi fortement et négativement sur les salaires.

PRODUCTIVITÉ ET MODÉRATION SALARIALE SONT LIÉES !

Afin de faire « passer la pilule » de réorganisations du travail toxiques, la direction met en place des primes. Ces primes ne sont pas pérennes, elles ne comptent ni pour le calcul de la retraite ni pour le financement de notre protection sociale... Par contre elles rentrent dans l'indice de référence de la direction la Rémunération Moyenne par

Personnel en Place et justifie sa politique de modération salariale.

Pour être clair : Afin de faire passer certaines réorganisations, la direction met en place des primes. Ces primes « gonflent » l'indicateur RMPP et ensuite, lors des négociations salariales, la direction dit que le niveau des augmentations est déjà important...

Acte 2: des discussions plus que des négociations !

Après avoir retracé l'ensemble des mesures mises en place en 2016, la direction a écouté les syndicats présents (CGT, UNSA, SUD, CFE-CGC).

Pour ce qui est de la CGT-RATP, nous avons notamment porté :

- + 3 % de la valeur du point au 1^{er} janvier,
- + 10 points pour les « bas salaires »,
- 300 € pour tous,
- Prise en charge de la mutuelle plus élevée,
- Prise en charge des transports hors IDF plus importante,
- Augmentation de la subvention du CRE à 3 % (contre 2,811 % depuis plus de 30 ans)...

Pour ce qui est de la direction, ses propositions d'entrée de négociation ne portaient que sur trois points :

- + 0,4 % de la valeur du point au 1^{er} mars et + 0,2 % au 1^{er} octobre,
- Reconduction de l'Indemnité de Maintien du Pouvoir d'Achat (IMPA),
- 60 % de l'abonnement SNCF.

C'est la stupeur ! En 2016, la PDG s'est engagée pour que nous ayons en 2017 des mesures salariales « significatives », cela ne correspond pas au niveau de ce qui nous a été proposé en entrée (ni en sortie) de négociation qui tient de la provocation !



Acte 3: Faites entrer les artistes !

Après un temps d'interruption pour permettre à la direction de faire de nouvelles propositions, celle-ci dit avoir pris en compte un certain nombre de demandes et propose :

- + 0,7 % de la valeur du point au 1^{er} février et + 0,3 % au 1^{er} septembre,
- Reconduction de l'Indemnité de Maintien du Pouvoir d'Achat,
- 75 % de l'abonnement SNCF.

La mesure salariale (valeur du point), représentée en réalité que + 0,76 % d'augmentation en « masse » (c'est-à-dire sur l'année).

Loin de répondre aux revendications de la cgt, la direction compte imposer un accord en menaçant de retirer ces propositions en cas de non-signature de protocole !

Bien sûr, l'entreprise refuse d'organiser une large consultation des salariés, elle mesure d'elle-même combien ses propositions ne sont pas au niveau des attentes légitimes et raisonnables des organisations syndicales.

Acte 4: Par ici la sortie !

Loin de se résigner à signer un accord au rabais, la CGT-RATP appelle l'ensemble des syndicats et des salariés à se mobiliser.

LA CGT-RATP N'EN A PAS FINI AVEC CETTE QUESTION ET C'EST TOUS ENSEMBLE QUE NOUS GAGNERONS DE MEILLEURES MESURES SALARIALES, POUR MIEUX VIVRE DU FRUIT DE NOTRE TRAVAIL !

UN PRÉAVIS DE GRÈVE CGT-RATP A ÉTÉ DÉPOSÉ AFIN DE SE RASSEMBLER, LE MARDI 28 FÉVRIER À PARTIR DE 8H00 AU SIÈGE DE L'ENTREPRISE, JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ■



Suivez l'actu sur

